

DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n° 43Portant permission de voirie***Le Maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)***

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

**Vu** le Code de la route ;

**Vu** le Code de la voirie routière ;

**Vu** la demande en date du 28/04/2026, faite par Nelly HESSE, représentant la Société civile STELLY, pour mettre en place un échafaudage afin de réaliser des travaux de réfection de toiture, du 8 mai 2026 au 8 juin 2026, sur le domaine public, rue de Cahors - 46260 LIMOGNE-EN-QUERCY,

**ARRETE**

**Article 1.** Nelly HESSE, représentant la Société civile STELLY est autorisée à occuper le domaine public, pour mettre en place un échafaudage afin de réaliser des travaux de réfection de toiture, du 8 mai 2026 au 8 juin 2026, sur le domaine public, devant la parcelle cadastrale BC463, au 92 rue de Cahors - 46260 LIMOGNE-EN-QUERCY.

**Article 2.** Conformément à la demande de la commune, le pétitionnaire s'engage à faire respecter l'arrêté municipal autorisant cette occupation du domaine public. La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sera mise en place par la Société civile STELLY. La société veillera à préserver les droits et la sécurité des tiers. Elle sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

**Article 3.** Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation.

**Article 4.** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet au jour et à l'heure de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus.

**Article 5.** Le Maire et Le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY, le 06/05/2026

Notifié au pétitionnaire le 06/05/2026

Publication au registre le 06/05/2026

Pour le Maire et par délégation,  
Le 2eme adjoint,

  
Gérard MORREL-BASSOUL.

